



Saint-Prix, le 6 octobre 2015

**Objet : Organisation d'un rassemblement Elus-Riverains
pour une réduction des nuisances aériennes en Île-de-France**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Plus que jamais, **la menace d'augmentation du trafic aérien en Île-de-France est présente**, conséquence prévisible du doublement annoncé du trafic mondial pour 2030, et corroborée par les investissements d'ADP prévus dans son Contrat de régulation Economique 2016-2020 et suivant, ainsi que par les carnets de commande des constructeurs d'avions.

■ Tandis qu'à Paris-CDG et Paris-Le Bourget, une augmentation du nombre de vols sera inéluctable, Paris-Orly pourrait voir son couvre-feu et son plafonnement en nombre de créneaux remis en cause.

■ Alors que les méfaits des nuisances aériennes sonores et atmosphériques sur la santé et la qualité de vie des survolés, soit plusieurs millions de franciliens, sont clairement démontrés, ainsi que le coût généré pour la collectivité, la politique de lutte contre ces nuisances connaît un net recul. Celui-ci est dû à une absence de mesures, voire à différentes mesures négatives prises depuis 2012.

■ Malgré les enjeux déclarés de la COP21, le silence est assourdissant concernant la contribution actuelle et future du transport aérien au dérèglement climatique.

■ Aucune mesure efficace de réduction de la pollution du trafic aérien n'est prévue dans le cadre du respect de la directive européenne sur la qualité de l'air.

■ Au sujet de l'élaboration des PPBE¹ des grands aéroports franciliens, les plans d'actions à 5 ans rédigés par la DGAC pour l'Etat français ne répondent pas à la directive européenne 2002/49 CE, puisqu'ils ne contiennent aucune mesure susceptible de réduire ou de prévenir le bruit dans l'environnement dans les zones exposées à un dépassement des normes de bruit aérien.

■ Quant à la question toujours très sensible des vols de nuit de l'aéroport Paris-CDG, le groupe de travail préfectoral a raisonné à droit constant ce qui n'a pas permis de déboucher sur des restrictions opérationnelles de ce trafic entre 22h00 et 6h00. Le rapport final attendu prochainement ne devrait comporter que des mesures techniques.

■ Concernant le dispositif d'aide aux riverains, le produit de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes a été plafonné afin de favoriser la compétitivité des compagnies aériennes. Ce plafond de la TNSA a engendré un bouchon et des milliers de dossiers en souffrance autour de Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle. L'aide aux riverains est désormais planifiée selon des critères de

¹ PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

priorité. C'est une remise en cause du droit à réparation prévu dans la loi Royal relative à la lutte contre le bruit de 1992. De plus, l'aide à 100% n'a pas été prolongée au 1^{er} janvier 2015.

■ Plus globalement, la politique aéroportuaire du pays se résume en une gestion à saturation des capacités existantes. La redéfinition de cette politique est nécessaire et il faut le retour d'un Etat-stratège si l'on veut anticiper le devenir du système aéroportuaire national et francilien et que l'on considère 2035 comme horizon de saturation des plates-formes existantes.

Dans ce contexte, il nous paraît opportun de mobiliser les élus et les riverains des communes impactées par ces mesures sur les territoires de Paris-CDG, Paris-Le Bourget et Paris-Orly autour d'un mot d'ordre unitaire : l'arrêt de l'augmentation du nombre de vols et la réduction substantielle des nuisances aériennes en Ile-de-France.

**Un rassemblement francilien Elus-Riverains sera organisé le
mardi 10 novembre 2015 à 18 heures
devant le Ministère de l'Ecologie
246, boulevard Saint-Germain à PARIS.**

Ce rassemblement doit répondre à un double objectif : marquer la mobilisation citoyenne et faire entendre notre position auprès du cabinet de la Ministre de l'Ecologie. Un point presse se tiendra au sortir de cette audition.

Nous comptons sur vous pour mobiliser vos adhérents et les populations locales, afin d'assurer par le nombre des manifestants la réussite de cette action.

Pour notre organisation, il est essentiel de nous confirmer la participation de votre association à ce rassemblement. Nous vous remercions de bien vouloir contacter le secrétariat de la CONVERGENCE ASSOCIATIVE : contact@convergence-associative.fr / 01 39 899 199.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter :

- Orly : Luc Offenstein (Président ANA et OYE 349)
luc.offenstein@wanadoo.fr / oye349@wanadoo.fr / 06 82 10 32 04
- Roissy CDG/Le Bourget : Françoise Brochot (Présidente ADVOCNAR)
contact@advocnar.fr / 06 79 51 25 60

Comptant sur votre engagement, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le secrétariat de la Convergence Associative

P.J : - Revendications de la Convergence Associative
- Communication pour site Internet et message aux adhérents

Convergence Associative
Agir pour la réduction des nuisances aériennes en Île-de-France
contact@convergence-associative.fr / 01 39 899 199